

# La pauvreté des personnes âgées

En bref – 1/2023

En Suisse, près de 300 000 personnes de plus de 65 ans sont actuellement menacées de pauvreté. 46 000 d'entre elles se trouvent dans une situation de pauvreté ne pouvant pas être compensée. En raison de l'évolution démographique et du renchérissement, Pro Senectute estime qu'il est urgent d'agir.

Une enquête représentative réalisée dans le cadre du nouvel Observatoire de la vieillesse de Pro Senectute Suisse montre qu'en 2022, un cinquième des personnes âgées de plus de 65 ans sont touchées par la pauvreté ou en sont menacées en Suisse. 13,6% ne sont pas en mesure de faire face à une dépense imprévue supérieure à 2000 francs.

## Facteurs de risque

Les personnes ayant un faible niveau de formation et une nationalité étrangère sont particulièrement frappées. Les femmes, les personnes veuves et divorcées, ainsi que les habitantes et habitants des zones rurales risquent également de ne pas avoir de quoi vivre correctement pendant la vieillesse. Plus ces facteurs de risque sont nombreux, plus l'influence de chacun d'entre eux s'accroît.

## Compensation par le patrimoine

Selon une croyance très répandue, les personnes retraitées parviendraient à compenser leur revenu modeste à l'aide de leur patrimoine. Or, à l'échelle du pays, les chiffres extrapolés indiquent qu'elles sont plus de 46 000 à ne pas être en mesure de le faire.

## Différences régionales

On observe d'importantes disparités entre les cantons en ce qui concerne la pauvreté en termes de revenu et la pauvreté ne pouvant être compensée : au Tessin, jusqu'à cinq fois plus de personnes âgées sont touchées par la pauvreté que dans le canton de Bâle-Ville. Pour expliquer ce phénomène, il faut approfondir la recherche.

## En bref

Pour 86 % des retraités et retraitées, le système des trois piliers offre une sécurité financière pendant la vieillesse. Près de 300 000 personnes de plus de 65 ans sont cependant touchées ou menacées par la pauvreté. Le phénomène va s'aggraver ces prochaines années. Pro Senectute suit cette évolution avec attention et formule plusieurs recommandations.

# Constatations

Le premier rapport partiel de l'Observatoire vieillesse a permis les constatations suivantes :

1	De nos jours, une personne qui perçoit uniquement une rente des deux premiers piliers ne peut quasiment plus subvenir à ses besoins.
2	200 000 personnes à l'âge de la retraite ont un faible revenu et 300 000 sont exposées au risque de pauvreté. En raison de l'évolution démographique, la pauvreté des personnes âgées continuera de s'accroître en chiffres absolus.
3	Les personnes âgées n'ayant pas suivi de formation postobligatoire ou étant de nationalité étrangère ainsi que les femmes et les personnes veuves et divorcées présentent un risque plus élevé de pauvreté.
4	Si certaines personnes âgées touchées par la pauvreté en termes de revenu disposent de valeurs patrimoniales à titre compensatoire, 3,2 % des seniors n'ont quasiment aucun capital de secours.
5	Les canton et lieu de résidence jouent un rôle important, tant pour la situation en termes de revenu des personnes âgées que pour la pauvreté ne pouvant être compensée.
6	Cette étude montre qu'une proportion considérable des personnes touchées par la pauvreté ne font pas valoir de droit aux prestations complémentaires.
7	Les personnes âgées disposant d'une marge de manœuvre financière limitée sont plus souvent concernées par des problèmes physiques ou psychologiques et souffrent davantage de solitude.

## Recommandations

Sur la base des constats ci-dessus, Pro Senectute formule des recommandations :

### 1 Moderniser la prévoyance vieillesse

Le système suisse des trois piliers remplit sa mission, à savoir garantir les moyens d'existence. Toutefois, le système de prévoyance actuel ne prend pas suffisamment en compte le travail à temps partiel, le travail pour plusieurs employeurs, les mouvements sur le marché du travail international, les séjours à l'étranger ou les reconversions. L'amélioration de la protection contre les bas salaires et les faibles taux d'occupation doit être au cœur de la réforme en cours de la LPP. Dans l'ensemble, la prévoyance vieillesse doit tenir compte des nouveaux parcours de vie personnels et professionnels.

### 2 Sensibilisation précoce

Des efforts d'information supplémentaires sont nécessaires. La sensibilisation à la qualité de la prévoyance

vieillesse doit intervenir très tôt. Les groupes les plus vulnérables de la population doivent faire l'objet d'une information ciblée.

### 3 Information et levée du tabou

La pauvreté des personnes âgées reste un sujet tabou. En outre, la pauvreté subjective est souvent aussi une question de ressenti. L'actuelle génération des personnes très âgées ne révèle que rarement sa situation parfois précaire ou a honte de demander un soutien, surtout dans les zones rurales. De plus, de nombreuses personnes ignorent qu'elles ont droit à une aide.

### 4 Lutte contre la pauvreté ne pouvant être compensée

L'Observatoire de la vieillesse montre qu'au moins 46 000 personnes âgées ne disposent ni de patrimoine

liquide ni de biens immobiliers pour compenser leur pauvreté en termes de revenu. Elles auront besoin d'un soutien financier tout au long de leur retraite. Contrairement aux jeunes personnes touchées par la pauvreté, elles ne sont plus en mesure d'augmenter leurs revenus. Cette partie de la population ne doit pas passer à travers les mailles du système et doit être protégée contre tout endettement désespéré. Il convient de prêter une attention particulière aux chômeurs âgés et à leur réinsertion professionnelle. Les conseils financiers doivent être accessibles à tous.

## 5 Examen des disparités régionales

Concernant la pauvreté en termes de revenu et la pauvreté ne pouvant être compensée, on observe d'importantes disparités entre les cantons. Pour mieux les comprendre et pouvoir agir de façon ciblée, il faut approfondir les recherches.

## 6 Sensibilisation accrue aux PC

On peut partir du principe que de nombreuses personnes âgées touchées par la pauvreté ne vérifient pas leur éventuel droit aux prestations complémentaires – par honte, peur ou méconnaissance. Les efforts de sensibilisation à ce soutien de l'AVS doivent être poursuivis. Un examen automatique d'un éventuel droit à des PC par les autorités doit être envisagé.

## 7 Identification des manifestations de la pauvreté

La pauvreté affecte également la santé physique et mentale. Cette étude montre que les personnes touchées sont peu satisfaites de leur existence et souffrent souvent de solitude. 96% des seniors vivent à leur domicile et 42% d'entre eux ont besoin au moins d'une forme d'accompagnement afin de vieillir chez eux et de reporter, voire d'éviter, l'entrée en établissement médico-social. Contrairement aux prestations de soins,

l'accompagnement à domicile n'est pas couvert par la loi sur l'assurance-maladie. Les personnes âgées vivant chez elles avec des moyens financiers limités ont besoin d'un financement ciblé et adapté à leurs besoins pour couvrir les prestations d'accompagnement à domicile.

PRO SENECTUTE

## Observatoire

Pro Senectute est la plus grande organisation spécialisée dans les questions liées à la vieillesse et proposant des prestations aux personnes âgées et à leurs proches en Suisse.

L'Observatoire de la vieillesse de Pro Senectute Suisse est une enquête représentative réalisée dans tous les cantons auprès de 4500 personnes de plus de 55 ans vivant à leur domicile, et porte sur différents thèmes relatifs à la vieillesse. Le rapport partiel 1 sur la pauvreté des personnes âgées dont il est question ici s'appuie sur des enquêtes en ligne et téléphoniques menées entre juin et août 2022 et s'intéresse aux personnes de 65 ans et plus. Il a été rédigé en collaboration avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).

Pour consulter le rapport partiel 1 scientifique sur la pauvreté des zur Altersarmut.



### Impressum

Les Policy Briefs sont des contributions de Pro Senectute Suisse au débat public portant sur des thèmes importants en matière de politique de la vieillesse. Ces articles examinent les bases scientifiques et formulent des recommandations en vue de la discussion. Pro Senectute Suisse s'engage à utiliser un langage non discriminatoire.

**Édition :** Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich, tél. 044 283 89 89, [www.prosenectute.ch/politique](http://www.prosenectute.ch/politique), division Innovation & politique, e-mail [innopol@prosenectute.ch](mailto:innopol@prosenectute.ch) | **Rédaction :** Alexander Widmer, Anna Celio-Panzeri, Tatjana Kistler

© Pro Senectute Suisse, juillet 2023